

NUMERO 98 - JUIN - JUILLET 2019

EDITO - Il était une fois le pouvoir d'achat

Dans les classes populaires et petites-bourgeoises, le niveau de vie subit des rabotages ininterrompus, des chutes continues, des déperditions quantitatives et qualitatives d'envergure. Au point que dans nombre de cas le *niveau de vie* désigne en réalité le *niveau de survie*, soit *les conditions matérielles et symboliques de survivance*. C'est ce que le pouvoir d'achat donne à lire.

L'INSEE (Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques) résume la caractérisation habituelle en la matière : « Le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire. Son évolution est liée à celles des prix et des salaires [...]. La notion ici retenue est le salaire mais le raisonnement s'applique à l'ensemble des ressources (travail, capital, prestations familiales et sociales...). »

Même si le pouvoir d'achat concerne tout revenu, c'est précisément par le salaire qu'il est le plus souvent introduit et illustré ; ce sont les salariés et leurs syndicats qui le revendiquent. Ce, pour une raison toute simple : le salaire est la forme prédominante, la plus étendue, des revenus. Sa croissance ou sa décroissance délimitent le dit pouvoir d'achat, fixent son extension eu égard au prix des biens et services disponibles. Parler du pouvoir d'achat c'est donc parler surtout et en premier lieu de celui du salariat moyen et populaire.

Il en est ainsi parce que les salaires distribués aux classes populaires et moyennes permettent la reproduction immédiate de celles-ci, la satisfaction relative des besoins matériels et symboliques à courte et moyenne échéance. Il en découle des marges de manœuvre courtes ou nulles et un pouvoir d'achat à l'avenant. **Tel n'est nullement le cas pour les autres secteurs de la population.** Soit le pouvoir d'achat des revenus du capital : on en parle peu, très peu même ! Tout indique qu'il va de soi, présent d'office dès qu'il s'agit des revenus qui, suffisamment puissants et riches, sont à peine assujettis aux prix des biens et des services. Car aucun prix n'est élevé ni exorbitant en soi ! Le pouvoir d'achat des revenus du capital est une donnée à tel point naturalisée qu'il serait politiquement incorrect et littéralement redondant d'en parler. Il en va de même, à l'autre bout de la chaîne [!], pour les prestations sociales. Non plus, comme précédemment, par excès mais maintenant par défaut. A savoir : le pouvoir d'achat des individus et des groupes dont la survie est corrélée aux prestations sociales reste limité, systématiquement insuffisant, délibérément provisoire. Ces prestations étant **sociales**, elles ne visent pas à solutionner la dimension économique, locative ou d'emploi des problèmes des gens mais à les aider « à tenir » au mieux. Ceci n'invalide aucunement la raison d'être de ces prestations mais en souligne la portée et les limites.

Le pouvoir d'achat constitue **un indice** des conditions de reproduction économique, politique, idéologique des différentes couches et classes sociales autant qu'un **symptôme** de leurs inégalités structurelles et indépassables. Il reste ainsi un souci permanent des couches moyennes et populaires. Quand le pouvoir d'achat connaît des augmentations, celles-ci s'avèrent toujours limitées et plus ou moins rapidement contrariées par l'accroissement du prix des biens et des services : le pouvoir d'achat des couches moyennes et populaires ne saurait atteindre celui des revenus du capital sous peine de chambouler le système tout entier des rapports sociaux. Peut-être faudrait-il parler de *pouvoirs d'achats* au pluriel ? Car c'est rien de moins que la question du pouvoir qui est en jeu - le pouvoir de décider, d'imposer, de régler les alliances et



les oppositions, le pouvoir de perpétuer l'état des choses ou d'en changer le cours. N'est-ce pas, en résumé, l'enjeu principal, aujourd'hui ?

Saül Karsz - juin 2019

« Forces de l'ordre » ou « forces de frappe » ?

Les répressions policières indignent nombre d'observateurs, chercheurs, médias, citoyens plutôt situés à gauche alors qu'elles sont justifiées voire encouragées par une opinion publique de droite et du centre, au nom du maintien d'un certain ordre. Elles s'exercent sur des jeunes issus de minorités ethniques et se répandent bien au-delà des quartiers dits « sensibles », notamment contre des représentants des couches et classes populaires : zadistes de Notre-Dame-des-Landes, opposants à la loi travail, « gilets jaunes »... Sans oublier le sort réservé aux migrants. Expulsions musclées, comparutions immédiates, gardes à vue, perquisitions et assignations à résidence se perpétuent. Les attaques corporelles sont multiples : yeux crevés, membres arrachés, matraquages systématiques. Le gouvernement français s'est vu condamné par trois instances internationales [*Conseil de l'Europe, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Parlement Européen*] pour usage disproportionné de la force lors des manifestations avec usage d'armes non létales : LBD 40, grenades de désencerclement, pistolets à impulsion électrique, Flashball...



Ces observations rappellent que la police nationale [*brigades d'intervention, police de proximité, gardiens de la paix*] est un appareil d'Etat agissant principalement à la répression explicite ou implicite. « *Un Etat est une communauté humaine qui revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique sur un territoire donné* » écrivait Max Weber : violence légitime, pas nécessairement juste ni morale mais conforme aux normes et jurisprudences hégémoniques. C'est pourquoi le sociologue Goeffroy De Lagasnerie récuse la catégorie de « violences policières » qui tend à isoler des actions qualifiées généralement de « bavures », « accidents », « dérapages », de l'ensemble des pratiques permanentes instituées. Un autre sociologue, Mathieu Rigouste, préfère parler de domination policière et de violence industrielle à la fois raciste, classiste et genrée : il s'agit « d'une production rationnelle, structurée par des rapports de force économiques, politiques et sociaux dont l'Etat assure la régulation technique. Elle est au centre d'une mécanique de gouvernement des indésirables et des misérables, des damnés et des insoumis » [M.Rigouste].

Ces répressions policières sont-elles pour autant nouvelles ? Pas du tout ! Ainsi la traque des migrants fut largement précédée par la répression des sujets indigents ou vagabonds, la surveillance des quartiers populaires est encore inspirée par des méthodes de contrôle héritées des expériences coloniales, la pénalisation des opposants politiques tenus pour irréductibles a toujours existé... Alors pourquoi deviennent-elles intolérables ? Proposons quelques indices.

Une complicité décomplexée entre droit et police ?

L'articulation entre l'appareil judiciaire et l'appareil policier est structurelle, ordonnée autour des tendances sécuritaires du code pénal et de leur mise en œuvre bureaucratique par des magistrats et des policiers. Mais cette complicité entre droit et police pose question quand elle accorde l'impunité générale à l'ensemble des exactions policières, alors que nombre d'observateurs dénoncent « l'existence de graves défaillances dans les enquêtes administratives et judiciaires effectuées à la suite de plaintes pour violences policières » [Rapport ACAT 2016]. En réalité, il ne s'agit pas de « défaillance » mais de collusion partisane, de connivence assumée, totalement décomplexée. Walter Benjamin déclarait : « L'ignominie de la police tient à l'absence de toute séparation entre la violence qui fonde le droit et celle qui le conserve ». C'est au sein de cette dialectique que l'institution policière paraît interpréter, en toute légalité, le cadre juridico-

politique de ses activités en s'autorisant elle-même à remplir des fonctions extralégales. Encouragée en cela par des législations liberticides, n'hésitant pas à appliquer la logique de la lutte anti-terroriste au traitement des contestations citoyennes.

Une criminalisation des contestations citoyennes et des insoumissions ?

Ces répressions policières sont significatives des efforts des pouvoirs publics pour « dépolitiser » les contestations, en requalifiant une partie des manifestants en délinquants [« casseurs, « ultra-insurrectionnels »] voire en pathologisant des actions supposées « viser le chaos ». Criminaliser ainsi certaines revendications populaires est une manière de jeter un voile sur la réalité des profondes inégalités sociales et de rendre invisibles les orientations politiques mises en œuvre par les contestations autant que celles de leurs répressions [Vanessa Codaccioni]. Même si nombre de « Gilets jaunes » se disent apolitiques, ce qu'ils ne peuvent aucunement être car idéologiquement hostiles à certains courants, compromis voire affiliés avec d'autres, y compris à leur insu.

Une police non démocratique envers la plupart des citoyens y compris ses propres agents ?

Article 12 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « la sûreté [droit inaliénable et imprescriptible] suppose que la force de l'ordre soit instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée ». Ce principe démocratique ne dévoilerait-il pas de plus en plus son caractère fictionnel, tant la tendance répressive au service des dominants évince la dimension de service public pour le plus grand nombre ? Sur ce point, l'abolition d'une police de proximité implantée sur des territoires locaux au profit de l'excroissance d'une police urbaine passablement militarisée soumise à une hiérarchie centrale ne contribue-t-elle pas à exacerber les tensions entre populations ciblées et forces de l'ordre ? Par ailleurs, ces répressions policières démesurées contre des publics n'auraient-elles aucun rapport avec les violences institutionnelles subies par les agents qui les mettent en œuvre [stress, fatigue, heures supplémentaires impayées, suicides] ? Sorte de retour du refoulé du dressage des corps et des affects aux idéologies guerrières. Car « les policiers accumulent aussi les frustrations et les pulsions violentes que les classes dominantes déposent dans l'institution » [M. Rigouste].

En identifiant régulièrement « forces de l'ordre » et « forces de frappe », les violences policières sont-elles le symptôme d'une improbable police démocratique notamment dans la phase néolibérale du capitalisme ?

[Max Weber], « *le savant et le politique* » [conférences 1917-1919]

Geoffroy De Lagasnerie et Assa Traoré « *le Combat Adama* » éditions Stock, 2019.

Mathieu Rigouste « *La domination policière, une violence industrielle* », La fabrique éditions, 2012.

Vanessa Codaccioni « *Répression, l'Etat face aux contestations politiques* » éditions textuels, 2019.

Walter Benjamin « *Pour une critique de la violence* », [1920-1921].

Jean-Jacques Bonhomme – Juin 2019

Note de voyage

Trois semaines au Chili et en Argentine, bien que fort intenses, restent néanmoins insuffisantes pour construire une compréhension nuancée des logiques, méthodes et fonctionnements du travail social dans ces deux pays voisins mais très différents. Le présent article se veut donc une *note de voyage* bien plus qu'une analyse effective.

La formation de travailleurs sociaux. Elle se fait en trois ans (diplôme - guère prisé - de technicien en travail social) ou en cinq ans (diplôme de travailleur social



proprement dit) : elle se déroule à l'Université, comprend une thèse et peut se continuer par un doctorat en travail social et/ou en sciences sociales, sciences de l'éducation, psychologie... Au Chili, les universités sont pour la plupart privées, les étudiants - très majoritairement féminins - règlent des frais de scolarité faramineux financés par leur emploi, leur famille et/ou un emprunt bancaire, quelques bourses. Il y existe une université publique, moins onéreuse que les privées. En Argentine, les universités sont surtout publiques et gratuites ; sous les gouvernements populistes de gauche - Néstor Kirchner (2003-2007) et Christine Kirchner (2007-2015) - de nombreuses universités publiques furent créées en province, les moyens augmentés, les recrutements d'enseignants et l'accès d'étudiants de classes populaires facilités... Aujourd'hui, cependant, ces Universités fonctionnent dans des conditions d'économie drastiques, sinon intenable. C'est plus d'une fois le système « D » qui leur permet de tenir...

La formation universitaire constitue une des deux caractéristiques majeures à souligner ici. Les enseignants, majoritairement des femmes, distribués en plusieurs catégories statutaires (temps plein, mi-temps, etc.) ont un doctorat ou poursuivent des formations en ce sens - en plus de leur emploi de travailleur social du lundi au vendredi jusqu'à 14h, leurs activités d'enseignement l'après-midi et en soirée, leur propre formation, leur participation à des colloques très usités dans tout le pays, l'écriture d'articles pour des revues, leur vie de couple et de famille... Par ailleurs, j'ai découvert que les orientations « Pratiques Sociales » étaient massivement répandues, inégalement comprises mais bien implantées ou du moins évoquées. La clinique transdisciplinaire suscite un intérêt prononcé. Une forte envie de savoir, d'apprendre, de discuter lie enseignants et étudiants. Envie, voire avidité renforcée par la coexistence à l'Université d'autres cursus disciplinaires, avec des exigences de lecture théorique et méthodologique, des rendus de travaux, etc. La formation en travail social en bénéficie grandement, y compris dans les groupes d'enseignants et chercheurs auprès desquels j'ai eu le plaisir d'intervenir. Donnée à creuser : la pratique ne semble pas privilégiée au détriment de la théorie, et réciproquement. De même, les conceptions marxistes et les conceptions psychanalytiques sont rarement perçues comme démodées et inopérantes - bien que (heureusement, à mon avis) on y voit de moins en moins la Vérité Révélée.

La politisation des étudiants et des enseignants. C'est la deuxième caractéristique majeure à souligner ici. Selon des orientations différentes, des sensibilités et/ou des prises de conscience et/ou des postures théorico-idéologiques se font sentir, soucieuses de lier destins et soucis individuels ou de groupe et par ailleurs des enjeux nationaux et internationaux. L'attention souvent passionnée prêtée au champ professionnel et corporatif n'exclut nullement l'ouverture à d'autres domaines - illustration du caractère transdisciplinaire des pratiques du travail social et de l'impact institutionnel, financier et idéologique des Collèges professionnels (adhésion obligatoire de tout praticien). Mais, surtout, le terrible « *Processus de réorganisation nationale* » (1966-1983) avec ses 30 000 disparus dont beaucoup d'étudiants et d'intellectuels, l'exil forcé, la torture systématique, la privatisation massive des ressources publiques, la mise en quarantaine sinon la fermeture des facultés de philosophie, sciences sociales, travail social, a réussi à installer un néo-libéralisme omniprésent, impitoyable, grandement naturalisé dans de tous les secteurs de la population. La contestation assez générale de cette option économique et politique se fait aujourd'hui sentir qui, par ricochet, accroît les capacités de compréhension de nombre de travailleurs sociaux envers leurs publics, le plus souvent placés dans des situations matériellement inextricables. Rude combat auquel participent également la philanthropie sociale, actualisation moderne de la charité religieuse, ainsi que de puissantes sectes évangélistes. Conjoncture complexe, en effet.

Formation universitaire et conscience idéologico-politique convergent dans une rupture plus ou moins marquée avec ce qu'on peut appeler *l'individualisme petit-bourgeois*. Rupture pas forcément théorisée comme telle, portée par des individus et des groupes qui ont beaucoup à nous apprendre et dont nous avons grand intérêt à nous rapprocher...

Une sortie VTT

J'ai une pratique assidue du VTT et mon parcours depuis la banlieue nord toulousaine s'échappe vite dans les champs des coteaux environnants. Il reste tout de même depuis mon domicile trente minutes environ de route en ville pour s'échapper dans les sentiers.

Trente minutes de tous les dangers, ce qui au bout de quelques années m'a conduit, pour survivre dans le trafic automobile, à me doter d'un équipement de sécurité de plus en plus important : le casque, bien sûr, une protection dorsale, des gants jaune fluo, un écarteur de danger (qui modifie considérablement le comportement des automobilistes), un éclairage flash intermittent et... **un gilet jaune !**



De retour de mon périple dans les champs, je longe un petit ruisseau, l'Hers, par un chemin de promenade où je croise régulièrement par beau temps les familles en ballade et les promeneurs de chiens. Ce jeudi était glacial mais il y avait toutefois un grand et beau soleil, et dès qu'il y a un rayon de soleil les Toulousains se baladent.

J'aperçois une petite fille de cinq ou six ans au détour d'une chicane sur un petit pont de bois enjambant un fossé. Elle galopait, insouciance, précédant le reste de la famille que j'entendais s'égayer derrière le bosquet qui nous séparait.

Elle s'arrêta brusquement, me dévisagea et rebroussa prestement chemin, manifestement inquiète, en criant : « Maman, maman, un gilet jaune ! »

Je m'arrêtai aussi et attendis le passage du reste de la famille. J'aperçus bientôt la maman captivée par une communication téléphonique, sa fille agrippant la seule main qu'elle avait de disponible.

Je m'apprêtais à échanger quelques plaisanteries de circonstance mais elle me précéda et me laissa sans voix. Elle leva prestement les yeux, regarda mon gilet tout en poursuivant sa conversation et rétorqua à sa fille qui manifestement la dérangerait : « Mais non, c'est pas un gilet jaune ! »

Michel Cazeneuve – Mai 2019

Journées d'Etude et formation mars 2020

« **Amour(s), haine(s) et autres affects en institution : quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?** »

penser la question, soutenir les pratiques

Des affects prégnants, multiformes, persistants, ni seulement positifs ni exclusivement négatifs, traversent les institutions qui, elles, s'emploient à la canaliser et également à en produire. Sont visés des personnes et des groupes, et aussi des projets, des activités, des règles. Usagers et professionnels, cadres et tutelles en sont les vecteurs. Condition subjective et objective des agencements, des dérèglements, des mutations.

Frontières fluides entre affaires publiques et questions privées, les affects témoignent du normal, du pas ou du plus normal, voire du normal susceptible d'advenir. *Insérés dans des situations réelles donc complexes, ils sont idéologiquement chargés.*

En saisissant les fonctions, forcément multiples, et la portée, étendue mais nullement illimitée, éclaire la situation des usagers, le labeur des professionnels, la dynamique des équipes, le fonctionnement institutionnel. Bénéfices indéniables en termes de compréhension des enjeux, de compétences des intervenants, de *modus vivendi*.

Depuis 25 ans, lors de ces **Journées d'Etude et de Formation**, des praticiens et des chercheurs mettent en débat leurs réflexions et expériences. Des **ateliers cliniques** servent à dénouer des situations de terrain évoquées par les participants. Des prolongements sont proposés aux participants qui le souhaitent.

Agenda

Manifestations ouvertes à toute personne intéressée

De vendredi 30 août à 14h30 à dimanche 1er septembre 2019 à 16h30 à Bernac-Dessus (65) - Séminaire d'été qui inclut une rencontre le vendredi 30 août de 17h30 à 20h00 : « La philosophie dans la formation et la pratique des intervenants sociaux : est-ce bien raisonnable ? »

Le vendredi 4 octobre de 9h30 à 14h00 - Rencontres du réseau Pratiques Sociales à la Cité Saint-Martin à Paris (75006 - Métro Bastille) : « *L'autorité fait-elle toujours autorité ?* »

Le vendredi 4 octobre de 9h30 à 17h30 : Assemblée générale de l'association

Le samedi 5 octobre de 15h30 à 17h30 : Séminaire interne de préparation des Journées d'Etude et de Formation 2020.

Le dimanche 6 octobre de 9h30 à 16h00 : Réunion du Conseil d'Administration.

En mars 2020 - XXV^e Journées d'Etude et de Formation « *Amour(s), haine(s) et autres affects en institution : quels enjeux pour les pratiques professionnelles* »

Pour toutes ces activités, renseignements au secrétariat : Tél. (33) 06 45 90 67 61 ou sur le site www.pratiques-sociales.org

Conseil d'Administration du RESEAU PRATIQUES SOCIALES :

Saül Karsz président tél. 06.85.10.23.36, **Jean-Jacques Bonhomme**, vice-président, **Claudine Hourcadet** secrétaire tél. 06.45.90.67.61, **Joël Pouliquen** trésorier, **Sébastien Bertho**

Ont collaboré à ce numéro : J.-J. Bonhomme, M. Cazeneuve, S. Karsz.

LePasDeCôté bulletin numérique du **Réseau Pratiques Sociales** : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice. Abonnement gratuit à partir du site www.pratiques-sociales.org